

**(8/11/22) Le Gouvernement wallon a décidé de baisser la protection contre les radiations "non ionisantes" et permettre la 5G. Pourtant, le Président wallon avoue des effets possibles : "*En même temps, il y aura un contrôle permanent des pylônes et des effets de cette 5G à la fois sur l'environnement et les personnes, car on doit tenir compte de tout le monde, dont les personnes dites électrosensibles*"**, a commenté le ministre-président Elio Di Rupo. Il s'agit donc bien d'une expérimentation non consentie, telle que prohibée par le Code de Nuremberg.

RTBF 7/11/2022 : Le gouvernement wallon et les opérateurs de téléphonie mobile se sont accordés sur une charte d'engagements communs pour [un déploiement régulé de la 5G](#), qui soit également compatible avec les objectifs climatiques et environnementaux de la Région, a indiqué lundi l'exécutif.

Dans ce texte, la Région s'engage à faciliter le déploiement de la 5G via la modification du décret assouplissant les normes d'émission. Adopté en première lecture en avril dernier, ce décret a été validé en dernière lecture et prend la direction du Parlement.

*"En même temps, il y aura un contrôle permanent des pylônes et des effets de cette 5G à la fois sur l'environnement et les personnes, car on doit tenir compte de tout le monde, dont les personnes dites électrosensibles"*, a commenté le ministre-président Elio Di Rupo, sur les ondes de Bel RTL, en soulignant l'importance de la 5G pour le développement de la Région, en retard en la matière.

Ensuite, les opérateurs contribueront aux objectifs climatiques et énergétiques des Accords de Paris et du Pacte vert européen : ils s'engagent à mettre en place un système de gestion de l'énergie qui permettra de fixer des objectifs "*ambitieux*" en matière de réduction de la consommation énergétique, production d'énergie renouvelable, et réduction des émissions de CO2. Un plan d'action sera mis en place à cet effet.

Enfin, les opérateurs prennent également des engagements en matière d'économie circulaire et de développement d'emplois locaux et de proximité en Wallonie. La charte comprend des engagements en matière de transparence, notamment vis-à-vis du parc des antennes et sur les projets d'implantation et de participation à la démocratie locale. Cette charte sera signée dans les prochains jours [par les différentes parties prenantes](#).

<https://www.rtf.be/article/5g-en-wallonie-le-gouvernement-et-les-operateurs-saccordent-sur-un-e-charte-11099777>